

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/12/191

Objet : 191 - Marché n° VN25003 - Contrat de maintenance et service d'aide à l'exploitation AS-TECH

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition présentée par la société AS-TECH SOLUTIONS,

Décide

- De signer le marché n° VN25003 - Contrat de maintenance et service d'aide à l'exploitation AS-TECH, avec la société AS-TECH Solutions, domiciliée 1280 Avenue Des Platanes - Future Building Ii - 34970 BOIRARGUES - LATTES.

Le contrat prend effet à compter du 01/01/2025 pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Le montant annuel du contrat s'élève à 14 640.60 €.

Fait à Vire Normandie, le 5 décembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241219-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Publication : 19/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

